

Augmentation de capital

VISAS du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.**

ATTIJARI LEASING Ex GENERAL LEASING

Siège social : Rue du Lac d'Annecy-1053 Les Berges du Lac

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 23 janvier 2008 a décidé :

- Dans sa première résolution, de **réduire** le capital social d'ATTIJARI LEASING d'un montant de **3 750 000 dinars** pour le faire passer de 12 500 000 dinars à 8 750 000 dinars ;
- Dans sa deuxième résolution, d'**augmenter** le capital social de la société d'un montant de **12 500 000 dinars** pour le porter de 8 750 000 dinars à 21 250 000 dinars ;
- Dans sa troisième résolution, de donner au conseil d'administration les pouvoirs nécessaires à l'effet de réaliser ces deux opérations successivement.

Usant des pouvoirs qui lui ont été attribués, le conseil d'administration d'ATTIJARI LEASING a fixé lors de sa réunion du 18 février 2008 les conditions et les caractéristiques de ces opérations qui sont les suivantes :

1/ Caractéristiques de la réduction du capital :

Le capital social sera réduit à concurrence de **3 750 000 dinars** et ramené de **12 500 000 dinars** à **8 750 000 dinars**, et ce par l'annulation de 375 000 actions de nominal 10 dinars chacune.

Le nombre d'actions composant le capital social d'ATTIJARI LEASING sera ainsi ramené de 1 250 000 actions anciennes à 875 000 actions nouvelles de valeur nominale 10 dinars chacune.

L'**annulation** des 375 000 actions anciennes se fera à raison de **3 actions anciennes** pour **10 actions anciennes détenues**.

Traitement des rompus

En vue de la réalisation de l'opération de réduction du capital et afin d'éviter l'existence d'actions anciennes rompues, les actionnaires d'ATTIJARI LEASING peuvent, à partir de la date de publication au JORT de l'avis de l'augmentation de capital, vendre ou acheter des actions anciennes ATTIJARI LEASING de façon à avoir un **multiple de 10 actions anciennes** le jour de la réduction du capital de la société et de la conversion des actions anciennes en actions nouvelles prévue pour le **18 avril 2008**.

Pour faciliter cette opération, ATTIJARI BANK, principal actionnaire dans le capital d'ATTIJARI LEASING, s'engage à acheter et vendre des actions anciennes de manière à permettre à chaque actionnaire d'atteindre un multiple de 10 actions anciennes.

Le jour de la réduction du capital, la STICODEVAM procédera à la conversion des actions anciennes inscrites sur ses livres dans les comptes des intermédiaires en Bourse en actions nouvelles à raison de **7 actions nouvelles pour 10 actions anciennes**.

A partir de cette date, les actions nouvelles issues de l'opération de réduction du capital seront négociées en Bourse séparément des actions anciennes.

Jouissance des actions nouvelles

Les actions nouvelles issues de la réduction du capital porteront jouissance en dividendes à partir du **1er janvier 2007**.

But de la réduction du capital

Cette réduction du capital a pour but de rétablir l'équilibre entre le capital et l'actif de la société afin de se conformer aux dispositions de l'article 388 du code des sociétés commerciales et de l'article 20 de la loi 2001- 65 relative aux établissements de crédit, étant donné que les fonds propres d'ATTIJARI LEASING sont devenus en deçà de la moitié de son capital en raison des pertes.

2/ Caractéristiques de l'augmentation du capital :

Le capital sera augmenté de **12 500 000 dinars** par souscription en numéraire

Nombre d'actions à émettre	: 1 250 000 actions nouvelles à souscrire en numéraire
Valeur nominale des actions	: 10 dinars
Forme des actions	: Nominative
Catégorie	: Ordinaire

Prix d'émission

Les actions nouvelles à souscrire en numéraire seront émises à la valeur nominale, soit **10 dinars** l'action, à libérer en totalité à la souscription.

Droit préférentiel de souscription

La souscription aux 1 250 000 actions nouvelles à souscrire en numéraire sera réservée en priorité aux anciens actionnaires propriétaires d'actions nouvelles issues de la réduction du capital, ainsi qu'aux cessionnaires de droits de souscriptions en Bourse, tant à titre irréductible qu'à titre réductible.

L'exercice de ce droit s'effectue de la manière suivante :

A titre irréductible

A raison de **dix (10) actions nouvelles à souscrire en numéraire pour sept (7) actions nouvelles issues de la réduction de capital**. Les actionnaires qui n'auront pas un nombre d'actions nouvelles issues de la réduction du capital, correspondant à un nombre entier d'actions nouvelles à souscrire en numéraire, pourront soit acheter soit vendre en Bourse les droits de souscription formant les rompus sans qu'il puisse en résulter une souscription indivise. ATTIJARI LEASING ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chaque action.

A titre réductible

En même temps qu'ils exercent leurs droits à titre irréductible, les propriétaires d'actions nouvelles issues de la réduction du capital, et/ou les cessionnaires de droits de souscription pourront, en outre, souscrire à titre réductible, le nombre d'actions nouvelles à souscrire en numéraire qu'ils veulent. Leurs demandes seront satisfaites en utilisant les actions nouvelles à souscrire en numéraire qui n'auraient pas été absorbées par les demandes à titre irréductible. Chaque demande sera satisfaite au prorata du nombre de ses droits de souscription exercés à titre irréductible et en fonction du nombre d'actions nouvelles à souscrire en numéraire disponibles.

Période de souscription

La souscription aux actions nouvelles à souscrire en numéraire est réservée, en priorité, aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital social après l'opération de réduction et aux cessionnaires de droits de souscription en Bourse, tant à titre irréductible que réductible, à raison de **dix (10) actions nouvelles à souscrire en numéraire pour sept (7) actions nouvelles détenues après la réduction du capital** et ce, du **22 avril au 06 mai 2008 inclus** .

Etablissements domiciliaires

Les souscriptions seront reçues et les versements effectués, sans frais, auprès de tous les intermédiaires en bourse.

En souscrivant, il devra être versé par action nouvelle souscrite le montant de 10 dinars représentant la valeur nominale de l'action.

* Les actionnaires et ou cessionnaires des droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs dépositaires d'exercer leurs droits avant la séance de Bourse du **06 mai 2008** sont informés que leurs dépositaires procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant la dite séance.

Les fonds versés à l'appui des souscriptions seront déposés dans un compte indisponible ouvert à ATTIJARI BANK Agence les Berges du Lac sous le n° **04015101404200177804**

Après répartition, les sommes restant disponibles sur les fonds versés, à l'appui des souscriptions à titre réductible, non satisfaites, seront remboursées, sans intérêts, au guichet qui aura reçu les souscriptions dans un délai ne dépassant pas les 10 jours à partir de la date de clôture des souscriptions à titre préférentiel, soit au plus tard le 16 mai 2008.

Modalités et délais de délivrance des titres

Le souscripteur recevra une attestation de propriété des actions nouvelles souscrites délivrée par le centralisateur de la valeur ATTIJARI LEASING et ce, dès la clôture de la souscription.

Le propriétaire d'actions anciennes que des transactions entre intermédiaires en Bourse n'auraient pas régularisées jusqu'à l'accomplissement des formalités de réalisation de l'opération de réduction du capital, recevra de son intermédiaire en Bourse une attestation de propriété délivrée par SUD INVEST, centralisateur de la valeur ATTIJARI LEASING indiquant le nombre d'actions anciennes inscrites en son nom.

Jouissance des actions nouvelles souscrites

Les 1 250 000 actions nouvelles souscrites en numéraire porteront jouissance en dividendes à partir du **1^{er} janvier 2008**.

Mode de placement

Les actions nouvelles à souscrire en numéraire seront réservées en priorité aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital social après la réduction et/ou aux cessionnaires de droits de souscription en Bourse.

But de l'émission

La réduction du capital social d'ATTIJARI LEASING ne permet pas à elle seule à la société de se conformer aux dispositions de l'article 388 du code des sociétés commerciales et de l'article 20 de la loi 2001-65 relative aux établissements de crédits.

Ainsi, cette augmentation de capital s'inscrit dans le cadre de la recapitalisation d'ATTIJARI LEASING et de la consolidation de ses fonds propres en vue de se conformer aux obligations légales et à celles des autorités de tutelle en ce qui concerne les ratios spécifiques au secteur de leasing.

3/ Renseignements généraux sur les valeurs mobilières émises :

Droits attachés aux valeurs mobilières offertes

Chaque action donne droit dans la propriété de l'actif social et dans le partage des bénéfices revenant aux actionnaires à une part proportionnelle au nombre d'actions émises.

Les dividendes non réclamés dans les cinq ans de leur exigibilité seront prescrits conformément à la loi.

Chaque membre de l'assemblée générale ordinaire ou extraordinaire a autant de voix qu'il possède et représente d'actions nouvelles et /ou nouvelles souscrites, sans limitation sauf exceptions légales.

Régime de négociabilité

Les actions sont librement négociables.

Régime fiscal applicable

Les dividendes des actions sont exonérés de l'impôt.

Marché des titres

Les actions ATTIJARI LEASING sont négociables sur le marché principal de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis. Par ailleurs, il n'y a pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur les marchés étrangers.

Cotation en Bourse des actions anciennes

Les actions anciennes que les transactions entre intermédiaires en Bourse n'auraient pas régularisées seront négociables en Bourse à partir du **18 avril 2008**, date de la réduction du capital, séparément des actions nouvelles issues de la réduction du capital, jusqu'à la date de leur régularisation.

Cotation en Bourse des actions nouvelles après réduction du capital

Les 875 000 actions nouvelles composant le capital d'ATTIJARI LEASING après l'opération de réduction seront négociables en Bourse à partir du **22 avril 2008**, droits de souscription détachés.

Cotation en Bourse des actions nouvelles souscrites

Les 1 250 000 actions nouvelles à souscrire en numéraire seront négociables en Bourse à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire et la publication de la notice conséquente au JORT et aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT et aux quotidiens de la place, séparément des actions nouvelles issues de la réduction du capital jusqu'à la date de mise en paiement des dividendes de l'exercice 2007, date à partir de laquelle elles seront assimilées aux actions nouvelles issues de la réduction du capital.

Cotation en Bourse des droits de souscription

Les négociations en Bourse sur les droits de souscription auront lieu à partir du **22 avril jusqu'au 06 mai 2008 inclus**. Il est à préciser qu'aucune séance de régularisation ne sera organisée au-delà des délais précités.

Tribunaux compétents en cas de litige

Tout litige pouvant surgir suite à la présente augmentation de capital seront de la compétence exclusive des tribunaux de Tunis.

Prise en charge par la STICODEVAM :

Les **actions anciennes** d'ATTIJARI LEASING seront prises en charge par la STICODEVAM sous le code ISIN « **TN0006610141** » à partir du 18 avril 2008, date de la réduction du capital.

Les **actions nouvelles issues de l'opération de réduction du capital** sont prises en charge par la STICODEVAM sous le code ISIN « **TN0006610018** ».

Les **actions nouvelles souscrites** seront prises en charge par la STICODEVAM sous le code ISIN « **TN0006610166** » à partir de la réalisation définitive de l'augmentation du capital en numéraire.

Les **droits de souscriptions** seront pris en charge par la STICODEVAM sous le code ISIN « **TN0006610158** » durant la période de souscription préférentielle, soit à partir du 22 avril jusqu'au 6 mai 2008 inclus.

A cet effet, la STICODEVAM assurera les règlements/livraisons sur les dits droits et actions négociés en bourse.

Un prospectus d'émission visé par le CMF sous le n° **08-601** du **04 avril 2008** sera, incessamment mis à la disposition du public auprès de la société Attijari Leasing, de l'intermédiaire en Bourse chargé de l'opération, Sud Invest et auprès de tous les intermédiaires en Bourse.

* Les actionnaires et ou cessionnaires des droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs dépositaires d'exercer leurs droits avant la séance de Bourse du **06 mai 2008** sont informés que leurs dépositaires procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant la dite séance.